

Compte rendu de la réunion hebdomadaire du gouvernement

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie s'est réuni ce **mardi 29 juin 2010** dans sa formation collégiale. En l'absence de Philippe GOMES, président du gouvernement, cette réunion s'est tenue sous la présidence de Pierre NGAIOHNI. Il a adopté 3 projets de délibération du gouvernement (autorisations à ester en justice) et 34 arrêtés.

Rapport sur la gestion du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions

Le gouvernement a examiné un rapport sur la gestion du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions. En effet, conformément aux dispositions de la délibération n° 365 du 3 avril 2003, un rapport sur la gestion du fonds doit être présenté chaque année au congrès. Ce document doit faire ressortir la nature et le montant des ressources et leur emploi ainsi que l'inventaire des actions concrètes conduites pendant l'année écoulée et les résultats observés ou attendus.

Il convient de rappeler que le fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions a été créé par la délibération n° 365 du 3 avril 2003 pour recevoir le produit de la taxe de soutien aux actions de lutte contre les pollutions, taxe créée par la loi du pays n° 2003-3 du 27 mars 2003. Cette taxe est exigible sur les produits importés susceptibles de générer à l'usage des nuisances environnementales fortes et des risques pour la santé publique.

Ressources du fonds :

Les recettes réelles du fonds **de son origine au 31 décembre 2009 s'élèvent à 536 812 598 FCFP dont 151 548 582 FCFP au titre de l'année 2009.**

La taxe est exigible sur 8 types de produits importés, mais n'est activée que sur 5 produits, à savoir : huile lubrifiante, pneumatique neuf en caoutchouc, pneumatique usagé ou rechapé en caoutchouc, pile et batterie de pile, accumulateur électrique. Pour les types de produits non encore activés (chambre à air en caoutchouc, boîte en aluminium pour le conditionnement, bouchon et capsule), la recette estimée représenterait quelques 20 millions FCFP.

L'emploi du fonds :

Depuis l'origine du fond, le montant total du fonds de soutien aux actions de lutte contre les pollutions **engagé au 31 décembre 2009 s'élève à 508 608 242 FCFP, dont 184 700 000 FCFP au titre de l'année 2009.**

Les financements accordés depuis l'origine du fonds se répartissent ainsi :

- 1 -

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Tél. : (+687) 24 65 65 - Fax : (+687) 24 66 20

8, route des artifices - BP M2 - 98 849 Nouméa Cedex

www.gouv.nc

- **Province des îles Loyauté : 162 358 242 FCFP** pour le soutien à la mise en place d'une filière de traitement des huiles usagées et l'élimination des batteries usagées (2006), le soutien à la mise en place d'une filière de traitement des véhicules usagés (2007), le soutien à la mise en place d'un centre de tri et transit à Lifou et d'opérations d'élimination de différents produits (2008) et le soutien à la mise en place d'un centre de tri et transit sur Ouvéa, Mare et Tiga (2009).

- **Province Nord : 66 000 000 FCFP** pour le soutien à la mise en place d'une filière de traitement des huiles usagées (2005 et 2008) et d'opérations d'élimination de différents produits (2008).

- **Province Sud : 191 250 000 FCFP** pour le soutien à la mise en place d'une filière de traitement des huiles usagées et l'élimination d'accumulateurs (2004), le soutien à la mise en place d'une filière d'élimination des pneumatiques usagés et des accumulateurs usagés au plomb (2005), le soutien à la mise en place d'un diagnostic et d'une étude de faisabilité « déchets dangereux diffus », d'une mission de préfiguration d'un éco-organisme, d'opérations d'élimination d'un stock historique de piles du CHT, de déchets ménagers spéciaux, de véhicules hors d'usage et de boues d'hydrocarbures (2008) et le soutien à la mise en place d'une étude de faisabilité du traitement des déchets de type DEEE (2009).

- **Ville de Nouméa : 89 000 000 FCFP** pour le soutien à une opération de traitement des huiles et d'élimination de produits chimiques destinés à la lutte antivectorielle (2009).

Le montant total pour l'année 2010 s'élève à 191 778 703 FCFP.

Budget et finances

Le gouvernement a adopté un arrêté d'application relatif à l'application de certaines dispositions du code des impôts. Ces dispositions ont trait aux relations entre la DAE, direction des affaires économiques et les services fiscaux. Il s'avère que pour mener à bien certaines de ses missions, la DAE doit avoir recours à des informations détenues par les services fiscaux. L'arrêté adopté ce matin organise et définit les modalités pratiques de transmission de ces informations fiscales aux gents de la DAE

Par arrêté, le gouvernement a autorisé la prise en charge des dépenses liées à l'organisation du 40e Forum des îles du Pacifique (interprétariat et frais de mission) pour un montant total de 186 752 FCFP.

Par arrêté, le gouvernement a rejeté une demande d'agrément pour un transfert de déficit dans le cadre d'une opération de fusion absorption. Cette demande émanait du gérant commun des sociétés ROTOKONE et ROTOCAL.

Le gouvernement a procédé par arrêté au versement de la participation financière de la Nouvelle-Calédonie pour la formation et le fonctionnement des organisations syndicales de salariés représentatives. **Cette participation, d'un montant total de 84 000 000 FCFP, sera attribuée sur la base de 2 000 000 de FCFP par tranches de 500 voix obtenues aux dernières élections. 25 % au moins de la somme allouée devra être affecté à la formation syndicale.** Les organisations syndicales bénéficiant de cette aide sont tenues de justifier de l'utilisation des fonds.

Agriculture

Le gouvernement a adopté un arrêté relatif au programme 2010 du fonds de concours pour le développement de l'élevage bovin (FDEB). **Le comité de direction du fonds a proposé un budget en équilibre à hauteur de 74 000 000 FCFP en recettes et en dépenses.** Sur cette base le programme a été arrêté comme suit :

- 32 000 000 FCFP de dotation au Crédit agricole pour l'octroi de prêt à 3% ;
- 25 000 000 FCFP de subvention à l'UPRA Bovine (fonctionnement) ;
- 5 000 000 FCFP de subventions à la Chambre d'agriculture pour l'achat de géniteurs mâles ;
- 5 000 000 FCFP de subvention à l'UPRA bovine (informatique) ;
- 4 000 000 FCFP de subvention au syndicat des éleveurs ;
- 3 000 000 FCFP de subvention à la chambre d'agriculture pour l'achat de produits anthelminthiques.

Subventions

Le gouvernement a attribué par arrêté des subventions pour un montant total de 3 000 000 FCFP à diverses associations du domaine de l'agriculture :

- L'association Ko vite (300 000) pour la 7^e édition de la foire de l'île des pins
- L'association pour la promotion des plantes aromatiques, médicinales et horticoles (300 000) pour l'organisation d'un « work-shop » dédié aux semences de quelques espèces de milieux ultramaïques néo-calédoniens.
- L'association pour la sauvegarde de la nature néo-calédonienne (1 500 000) pour ses campagnes
- Comité d'animation de Thio (200 000) pour la 21^{ème} édition de la foire de Thio
- Comité foire de Yaté (200 000) pour la 1^{ère} foire de Yaté
- Ensemble pour la Planète (300 000) pour ses actions de sensibilisation
- Syndicat d'initiative de Sarraméa (200 000) pour l'édition 2010 de la fête du café

Le gouvernement a attribué par arrêté des subventions pour un montant total de 4 420 500 FCFP à diverses associations de la formation professionnelle continue et des affaires coutumières :

- Compagnie Calédofolies – les incompressibles (2 686 500) pour l'organisation d'un stage de 4 semaines effectué par 2 professeurs de théâtre du Victoria College of the arts de Melbourne, pour 3 élèves de la province des Îles, 4 du Nord et 5 du Sud.
- Association Napingo (1 000 000) pour l'aménagement d'un site de rencontres coutumières.
- Association Comité d'observatoire jeunesse Culturelle du pays (434 000) pour la fabrication de tee-shirt en vue d'organiser un festival culturel associatif.
- Association Bwary (300 000) pour l'organisation de rencontres entre le clan Daye de Belep et celui de Poup.

Une subvention exceptionnelle de 2 838 160 F CFP a été attribuée dans le cadre de la production et de la commercialisation de l'Ecopain, pour le mois d'avril.

Formation professionnelle

Le gouvernement a agréé l'organisme Banian Ingénierie et Formations (BIEF) à délivrer une action de formation professionnelle continue. Cette formation a trait au tourisme de proximité. Il s'agira de former douze stagiaires agent de tourisme.

Le gouvernement a agréé une formation de maçon pour un montant de 7 622 013 FCFP dans la continuité de l'action entreprise en 2009. En effet, en 2009, le GSMA (groupement du Service Militaire Adapté) et l'ETFPA (Établissement territorial de formation professionnelle des adultes) avaient passé un partenariat autour de l'action de formation « maçon ». Au vu des besoins importants du secteur du bâtiment, ces deux organismes ont proposé de reconduire ce partenariat. L'ETFPA va programmer une action de 441 heures complémentaires de celle du GSMA.

Santé, social

La lutte contre le SIDA est une priorité de santé publique. À ce titre, un dépistage anonyme et gratuit est organisé en Nouvelle-Calédonie, il est réalisé par des praticiens à qui le gouvernement délivre un agrément. Le gouvernement a donc adopté un arrêté portant agrément de médecins et sages-femmes pour la pratique de dépistages anonymes et gratuits de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine (VIH). L'agrément est délivré après suivi et validation d'une formation, il fait l'objet soit d'une délivrance, soit d'un renouvellement. Au terme de la dernière formation en date, qui s'est déroulée en avril 2010, le gouvernement a validé l'agrément de 12 praticiens et le renouvellement de 17 autres. Le gouvernement dans la foulée, a également renouvelé pour trois ans l'agrément de deux formateurs extérieurs et de six formateurs locaux.

Le gouvernement a renouvelé pour un an l'agrément du service de santé au travail de la société Le Nickel. Mais ce service, qui assure également le suivi médical de l'aviation civile, des douanes, du trésor public, de la CCI et de l'OPT, est en sous-effectif, il manque un poste de médecin à $\frac{3}{4}$ temps supplémentaire. Des choix vont devoir être faits sur la poursuite de l'activité d'offre de soins, sur la poursuite du suivi médical des organismes et entreprises extérieurs à la SLN et sur la possibilité d'augmenter le temps de travail du second médecin du service ou de recruter un médecin du travail supplémentaire à temps partiel. Des dispositions devront donc être prises, qui conditionneront le renouvellement de l'agrément, pour compléter la formation du second médecin de la SLN et pour se mettre en conformité avec la réglementation en matière de temps médical et d'effectif

Après deux années de formation, les dix étudiants moniteurs-éducateurs de l'IFPSS (Institut de Formation des professions sanitaires et sociales) présentent leur examen final. Le gouvernement a procédé par arrêté à la composition du jury d'examen. Il sera composé du directeur de la DASS, du directeur de l'UFPSS, d'un formateur de la filière sociale de l'UFPSS, un professionnel de santé et un directeur d'établissement employant de moniteurs-éducateurs.

Par arrêté, le gouvernement a officialisé la désignation des membres du conseil d'administration du service médical interentreprises du travail. Ce conseil est composé de 14 membres, désignés pour un mandat de trois ans. Ont été nommés :

- 4 -

Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie

Tél. : (+687) 24 65 65 - Fax : (+687) 24 66 20

8, route des artifices - BP M2 - 98 849 Nouméa Cedex

www.gouv.nc

Pour les employeurs

Pascal ROCHE et François MASSENET (MEDEF-NC)
Bruno ESCAVI (CGPME)
Yannick UGATAO (UPA)

Pour les salariés

Etuéti VAAMEI (USOENC)
Bernadette MAPERI (USTKE)
Harold NORMANDON (CSTNC)
Didier KADDOUR (UTFO)

Travail et réglementation

Concernant les grands projets miniers (usine du Nord et Vale), le gouvernement peut attribuer des dérogations en matière de durée hebdomadaire de travail. Par arrêté, le gouvernement autorise des entreprises intervenant sur ces grands chantiers à faire effectuer à leurs salariés des horaires de travail pouvant atteindre une durée maximale absolue de 60 heures par semaine et 12 heures par jour. C'est le cas pour deux sociétés Bétonpac, qui assure des travaux de fournitures de béton prêt à l'emploi et dont 9 salariés seront concernés par cette dérogation, et la société Stemer, qui assure des travaux de chaudronnerie, pour laquelle 5 salariés sont concernés.

Nominations et désignations

Le gouvernement a nommé :

- Madame Elen MAS chef du service du budget et du contrôle de gestion à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie ;
- Monsieur Christophe VERGES comme chef de la sécurité de l'aviation civile de la direction de l'aviation civile
- Madame Aurélia LOZACH par intérim chef du service de la fiscalité des particuliers de la direction des services fiscaux.
- Monsieur Olivier HARRE comme chef de service adjoint de l'aménagement et de la planification
- Monsieur Philippe RIEUX comme chef de service adjoint de la protection sociale à la direction des affaires sanitaires et sociales

Par arrêté, le gouvernement a procédé à la nomination du directeur de l'institut de la statistique et des études économiques. Parmi les candidatures reçues, c'est celle de monsieur Alexandre GAUTIER qui a été retenue.

Le gouvernement a procédé à la nomination du directeur de la caisse locale de retraites. Pour faire suite au départ à la retraite du précédent directeur, un appel à candidatures a été

lancé. Huit candidats ont postulé. C'est la candidature de monsieur Thomas DE DEKKER, cadre principal du cadre territorial des postes et télécommunications, qui a été retenue.

S'agissant de la caisse locale de retraites, le gouvernement a procédé à la proclamation des résultats de l'élection des représentants des retraités au conseil d'administration de la caisse locale de retraites. Le dépouillement des votes s'est déroulé dans les locaux de la caisse locale de retraites le 11 juin dernier. Les trois sièges des représentants des retraités à pourvoir ont été attribués à :

Titulaires	Suppléants
Dominique FRONTIER Françoise ARMAND Jacques ANCEY	Jean-Yves MARINACA Jean-Pierre ROLLAND Maurice HAEWENG

Par arrêté, le gouvernement a procédé à la nomination des représentants de la Nouvelle-Calédonie au sein du conseil d'administration du port autonome. Ont été nommés pour un mandat de trois ans :

Titulaires	Suppléants
Michel LASNIER Yann DEVILLERS Pierre BRETEGNIER Reine-marie CHENOT	Philippe GERMAIN Ronald FRERE Eric ESCHEMBRENNER Isabelle OHLEN

Avis et divers

Le gouvernement a apporté quelques observations à un projet de décret portant application de la loi pénitentiaire et diverses dispositions modifiant le code de procédure pénale qui lui était soumis pour avis.

Le gouvernement a délivré deux autorisations de la pratique du démarchage et de la vente à domicile.

Le gouvernement a adopté un arrêté enregistrant la déclaration d'exploitation d'une officine de pharmacie sur la commune de Hienghène (la « Pharmacie de Hienghène »).

Le gouvernement a refusé l'autorisation de création d'un nouvel accès à la RT1 à hauteur de la section « Koné Pâturage », commune de Koné. Il a également adopté un arrêté limitant la

vitesse sur la RT1, pour cause de travaux aux entrées et sorties de l'agglomération de Tomo à Boulouparis.

Par arrêté, le gouvernement a procédé à la délivrance de :

- 4 certificats d'inscription au registre des transports publics routiers de personnes ;
- 2 attestations de capacité professionnelle ;
- 7 cartes professionnelles de conducteur ;
- 1 autorisation de transport.

Le gouvernement a autorisé, par arrêté, l'organisation d'une loterie au profit de l'association Valentin Haüy et d'un loto traditionnel mis en place par l'APE de l'école Mathilde Broquet.